



DIRECTION INTERARMEES
DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURE
ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES

Approuvé par décret en date du 17 Avril 2013
Publié au JO n°0092 du 19 Avril 2013

Détail de la zone primaire et secondaire
au départ de la station de :

SAINT-JEAN DE MONTS (VENDEE)

Centre radioélectrique de :
SAINT-JEAN DE MONTS
ANFR n° 085 057 0001

longitude : 002°06' 11" W
latitude : 46°48' 19" N
altitude : 10 mètres NGF

hauteur du support : 37 mètres hors sol
hauteur antenne : 20 mètres hors sol

COMMUNES SOUS SERVITUDES

85234 - SAINT-JEAN-DE-MONTS

AUTORITE A CONSULTER :

ESID de RENNES
Quartier Margueritte
BP 14
35998 RENNES ARMEES

REMARQUE :

l'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement
de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des
obstacles existants ne soit envisagée.

Zone primaire :



Zone secondaire
rectangulaire :



Cotes maximales (en mètres NGF)
à ne pas dépasser :

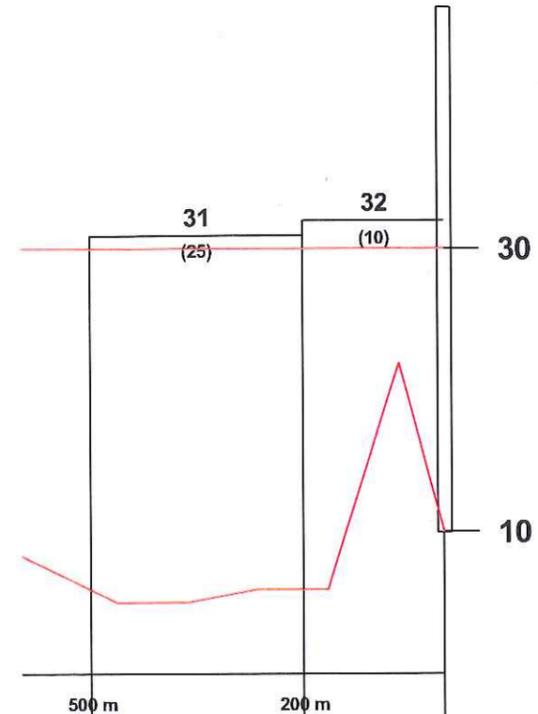
NGF = Nivellement Général de la France

132	138
-----	-----

Echelle du plan :

- longueur (X) : 10000
- hauteur (Y) : 500

"à consulter seulement dans les cas où
une construction déroge au décret ainsi
que dans les cas douteux"



SAINT-JEAN-DE-MONTS